

=====

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX**  
**S.M.P.A.S.**

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 28  
Nombre de Conseillers en exercice : 28  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 21

Le trente juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'animation de la commune de Piégros la Clastre, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 23 juin 2025

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS** : Jean-Philippe ROCHE, Gilles MAGNON, Jean-Paul DEVILLE, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Hélène SYLVESTRE, Christian GENCEL, Jean-François LEMERY, Patricia PUC, Bernard PUC, Frédéric TEYSOT, Jean-Paul CHAIRON, Karine POIREE, Denise GUION, Karine OTTOGALLI-GILLES, Benoît CATIL, Bérangère DRIAY, Simon THOME

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS** : Manuel GASCOIN

**MEMBRES TITULAIRES EXCUSES** : Sylvain FRANCOIS, Laurent SAYN, Philippe RIBIERE, Dominique BENNEGENT, Cédric FERMOND, Damien MARCHE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Fabien SYLVAIN

---

**Objet : Demande de subvention : Sécurisation de la ressource en eau potable – Interconnexion Saillans/Saint-Sauveur en Diois**  
**N°2025-06-30-03**

Monsieur le Président informe les membres du conseil syndical, que cette demande de subvention a pour objectif de fournir au réseau de Saint Sauveur une interconnexion de secours à une autre unité de distribution.

Les extrémités des UDI de Saillans et de Saint Sauveur sont proches et finissent toutes deux en PVC63, diamètre suffisant pour permettre l'interconnexion. Il manque en effet 256 ml pour que cette interconnexion soit opérationnelle.

La commune de Saint Sauveur a intégré, au 1<sup>er</sup> Janvier 2025, le syndicat Intercommunal des eaux SMPAS. Le territoire communal de Saint Sauveur est situé dans le département de la Drôme, dans le canton de DIE. Il s'étend sur une superficie d'environ 6,95 km<sup>2</sup>, avec une population de l'ordre de 140 habitants, la densité serait de l'ordre de 20 habitants/km<sup>2</sup>.

Le service AEP, géré en régie par le Syndicat SMPAS, compterait 70 abonnés et est assuré par :

- 2 ressources, dont les procédures PPC ont été finalisées,
- 3 réservoirs de 12, 55 et 11 m<sup>3</sup>,
- 8.7 km de linéaire de réseau environ.
- 1 fontaine historique.

Il apparaît que le réseau de Saint Sauveur est aujourd'hui alimenté par deux ressources pour le même UDI via le réservoir Haut Service.

En cas de problème sur la partie haut service de Saint Sauveur, cette interconnexion permettra d'alimenter le réservoir Bas Service et de sécuriser cette zone.

De plus le schéma directeur eau potable de Saillans, révèle un équilibre quantitatif fragile en période d'étiage.

L'interconnexion avec le réseau de Mirabel et Blacons étant terminée, la commune de Saillans est maintenant sécurisée. Le schéma directeur de Saint Sauveur montre que le réseau est excédentaire en pointe. Il resterait suffisamment de ressource (au moins 50%) pour alimenter environ 200 personnes.

Cette interconnexion permettra ainsi d'apporter une sécurisation supplémentaire à Saillans mais également aux communes de Mirabel et Piégros via l'interco

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 026-252602255-20250701-2025063003-DE

Il a été décidé de mettre en place cette interconnexion afin de permettre deux sens.

Ces 256 ml ont pour objectif :

- De fournir une ressource de secours sur la partie bas Service de la commune de Saint Sauveur (via la ressource excédentaire alimentant la commune de Mirabel et Blacons + les ressources de Saillans) ;
- De fournir une ressource de secours supplémentaire pour réduire l'équilibre fragile du bilan besoin ressource sur Saillans en période d'étiage ;
- De fournir une ressource de secours supplémentaire sur le réseau de Mirabel et Blacons et Piégros la Clastre.

Le SMPAS sollicite l'agence Rhône Méditerranée Corse et le département de la Drôme en vue d'obtenir une aide financière sur un montant de dépense estimé à 142 699 € H.T.

Afin de réaliser l'interconnexion Saint Sauveur - Saillans, il est proposé le programme de travaux suivant :

Opérations	Coût total en € HT
Travaux préparatoires	2 793 €
Pose 256ml Conduite F60 sous RD164B	101 671 €
Regard Raccordement Stabilisateur sous RD164B	15 950 €
Reprise du branchement existant	2 779 €
Récolement	894 €
<b>Montant Total HT des Travaux</b>	<b>124 087 €</b>
MOE (5%)	6 204 €
Divers et imprévus (10 %)	12 409 €
<b>Montant Total HT de la dépense</b>	<b>142 699 €</b>

La pression entre les deux réseaux étant différente, le point de raccordement comportera une chambre à vanne avec un réducteur de pression dans le sens Saillans → Saint Sauveur seulement.

Un clapet anti-retour, une ventouse et un compteur équipé de son filtre à boue seront également prévus pour comptabiliser les consommations et les éventuelles fuites dans les deux sens.

A ce titre, les partenaires institutionnels sont sollicités avec :

- Le montant attendu du département est de 71 350 euros, soit 50 % du montant total HT de la dépense;
- Le montant attendu de l'Agence de l'eau est de 42 810 euros, soit 30 % du montant total HT de la dépense,
- Le reste à charge pour le syndicat soit 28 540 euros HT (20 %).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide :

- D'approuver le dossier tel que présenté par Monsieur le Président
- Solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et du Département de la Drôme pour une subvention respective de 71 350 euros et 42 810 euros .
- D'Autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,

Mirabel et Blacons, le 1<sup>ER</sup> juillet 2025

Le Président

**Gilles MAGNON**

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 01/07/2025

et publication le :

Le Président

